

Question déposée par:

M. Claude Aubert

Date de dépôt: 27 janvier 2004

Messagerie

Question écrite

Plans contre les plants

Des plants de cannabis sont apparemment commercialisés à Genève. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de protéger les mineurs contre des achats dont la finalité est de produire des substances susceptibles d'être néfastes pour la santé psychique d'adolescents fragilisés ? Il ne s'agit pas ici de répression ni de prévention, mais, en matière de lutte contre l'abus de psychotropes, de promouvoir une cohérence dans un système d'interdictions et d'autorisations dont la logique n'est pas évidente.